

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

La nouvelle police de Bercy

JURISPRUDENCE

Page 7

■ Administratif

Thomas Delanlssays

La justiciabilité particulière des recommandations du Défenseur des droits (CE, 22 mai 2019)

CULTURE

Page 14

■ À l'affiche

François Ménager

La Vie de Galilée

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Un second souffle pour la Biennale

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

La nouvelle police de Bercy ^{147a8}

Frédérique PERROTIN

Pour mieux lutter contre les fraudes fiscales, financières et douanières un nouveau service d'enquêtes judiciaires des finances vient d'être créé.

Le 3 juillet dernier, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, a inauguré à Ivry-sur-Seine, le nouveau service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF). Ce nouveau service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) est créé depuis le 1^{er} juillet 2019. Son siège est situé à Ivry-sur-Seine (94). Issu de la transformation du Service national de douane judiciaire (SNDJ), le Service d'enquêtes judiciaires des finances réunit au sein d'une seule et même structure l'expertise des officiers de douane judiciaire et des officiers fiscaux judiciaires. Pour le ministre, qui se félicite de la création de cette police fiscale qui permettra de mieux lutter contre les fraudes fiscales, financières et douanières, « La création du Service d'enquêtes judiciaires des finances est la réponse cohérente de l'État dans l'accélération de la lutte contre la grande délinquance économique et financière, en mettant en commun les cultures douanières et fiscales et en capitalisant sur l'expertise et les ressources de ces personnels ayant déjà fait leurs preuves ».

■ Le nouveau service

Cette nouvelle force de police a été prévue dans le cadre de la loi n° 2018-898 du

23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude. Ce texte a renforcé les moyens de détection et de caractérisation de la fraude avec la création d'une « police fiscale » au sein du ministère chargé du Budget, en complémentarité des moyens du ministère de l'Intérieur, pour accroître les capacités d'enquête judiciaire en cas de fraude fiscale. Cette nouvelle structure ne remplacera pas la Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF) rattachée à l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales au sein du ministère de l'Intérieur, mais viendra la compléter.

La fraude fiscale prive chaque année l'État de ressources importantes. Pour répondre à ce défi, la loi relative à la lutte contre la fraude du 23 octobre 2018 prévoit, parallèlement à un renforcement de l'arsenal pénal, l'affectation d'officiers fiscaux judiciaires au sein d'un nouveau service spécialisé dans la répression de la délinquance fiscale.

Suite en p. 4

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34